

SOUS-THÈME - 2.1 Dispensation en officine et à domicile de médicaments sur prescription**PRINCIPE 8 DOUBLE CONTRÔLE**

Finalité: l'officine met en place des modalités de double contrôle des ordonnances (dont les promis) afin de réduire prioritairement le risque d'erreurs de dispensation.

QUESTIONS À SE POSER	PRATIQUES	EXEMPLES D'ÉLÉMENTS DE PREUVE
Quels contrôles sont mis en place pour éviter les erreurs de dispensation ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit réaliser systématiquement le double contrôle en temps réel au comptoir ou en back-office et/ou a posteriori selon les cas, préférentiellement par une personne différente. 	<ul style="list-style-type: none"> Traçabilité LGO Contre signature ou tampon sur ordonnance
Quels membres de l'équipe sont chargés du double contrôle ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit définir des responsabilités pour la mise en œuvre du double contrôle. Le double contrôle peut être réalisé par un membre de l'officine non-pharmacien à condition qu'il soit lui-même sous contrôle effectif d'un pharmacien. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de fonction
À quel rythme le double contrôle est-il mis en place ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit définir une fréquence de double contrôle adaptée aux ressources internes et aux compétences. L'officine doit réaliser le double contrôle de façon régulière au cours de la journée sur l'ensemble des ordonnances du jour avant la télétransmission. 	<ul style="list-style-type: none"> Traçabilité LGO Planning de gestion du double contrôle
Comment le double contrôle est-il réalisé ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit définir quels sont les éléments à contrôler lors du double contrôle (qualité du prescripteur, conformité de la délivrance de chaque ligne prescrite, nom, DCI, posologie, quantité dispensée...). Le pharmacien peut s'aider dans son contrôle par des outils numériques tels que des IA mais sa responsabilité finale est systématiquement engagée. 	<ul style="list-style-type: none"> Check-list de traçabilité du double contrôle
Quelles mesures prendre quand une erreur est détectée ?	<ul style="list-style-type: none"> L'officine doit prévenir le patient en cas d'erreur et apporter une action correctrice. L'officine peut tracer sur les ordonnances les modifications apportées (substitution, posologie, dosage, contact avec le prescripteur...). L'officine peut réaliser une analyse périodique des causes d'erreurs de dispensation et mettre en place des actions d'amélioration pour éviter la reproduction de ces erreurs. 	<ul style="list-style-type: none"> Fiche de non-conformité Compte-rendu de réunion Fiche amélioration

Outils de référence

- [E.04 | Gestion des incidents de délivrance](#)
[E.06 | Fiche d'amélioration](#)
[M.11 | Double contrôle](#)

**Document de référence**

/

